

L'an deux mil vingt-deux le treize avril à vingt heures trente le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Laurent VALLÉE, Maire.

Suivant la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 13 avril 2022, affichée le 13 avril 2022.

Étaient présents :

CALLOUET Etienne, REULARD Sandrine, DULONG Nathalie, EDOUIN Éric, GUILBERT Didier, PARIS Lucienne, BERTHELIN Giovanni, RIPPA Evelyne, FERRAND Benoît, MOUTARDIER Julien, DAVID Laurence.

Absents excusés : GAUTIER Clara, LEBOURGEOIS Marie-Claire, SOLIGNI Nicolas, BENOIT Evelyne, MUKENDI NDONKI Joseph, REVEILLERE Michel, GANTIER Laurine.

Secrétaire de séance : RIPPA Evelyne.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le compte rendu de la dernière séance ne donne lieu à aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

2022-027

ETAT 1259 : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES TF -TFNB -CFE

Les taux de référence pour 2022 :

-	taxe foncière du bâti	31.38
-	taxe foncière du non bâti	27.92
-	CFE	19.43

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les taux de la taxe foncière du non bâti TFNB, taxe foncière du bâti TFB de 6% et de laisser inchangé le taux de la CFE.

Produit attendu : 335796

Produit total de référence : 317439

Coefficient de variation résultant est donc de $335796/317439 = 1.057828$

Il a été décidé par le Conseil Municipal 10 pour et 2 abstentions.

Les taux fixés par le Conseil Municipal pour 2022 sont :

-	taxe foncière du bâti	33.26
-	taxe foncière du non bâti	29.59
-	CFE	19.43

2022-028

COMPTE DE GESTION 2021 POUR LES BUDGETS DE LE BOSC THEIL

- COMMUNE
- LOTISSEMENT COMMUNAL "LA MAREAU"
- ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal,

• Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes ainsi que les états de l'Actif et du Passif, les états des restes à recouvrer à payer

• Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a proposé à toutes les opérations d'ordres qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celle relative à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2022-029

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 POUR LES BUDGETS

Mr VALLÉE quitte la séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Eric EDOUIN, doyen, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur VALLÉE Laurent, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs ainsi que les décisions modificatives de l'exercice considéré

- Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs,
- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs

2022-030

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

BUDGET COMMUNE

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure 25 960.03 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 544 797.48 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 49 867.65 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 193 575.41 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : En dépenses pour un montant de : 631 700.00 € / En recettes pour un montant de : 320 723.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 235 149.32 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 235 149.32 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (002) : 503 223.57 €

2022-031

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 27 950.32 €

Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 44 334.52 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 8 486.59 €

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : 8 830.73 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 25 000.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 : Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 53 165.25 €

2022-032

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

BUDGET LOTISSEMENT LA MAREAU

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 80 387.00 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0.00 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 107 069.65 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 0.00 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 187 456.65 €

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0.00 €

2022-033**BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et vote les budgets primitifs 2022 par chapitre pour la section d'exploitation et par programme pour la section d'investissement

BUDGET : COMMUNE

Total de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes	1 618 236.57 €
Total de la section d'investissement en dépenses et en recettes :	1 281 127.00 €

BUDGET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Total de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes :	83 313.00 €
Total de la section d'investissement en dépenses et en recettes :	58 276.91 €

BUDGET : LOTISSEMENT LA MAREAU

Total de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes :	652 773.86 €
Total de la section d'investissement en dépenses et en recettes :	726 531.00 €

2022-034**MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition, gratuitement, la salle polyvalente pour :

- Des inhumations (cérémonie civile ou vin d'honneur après la cérémonie religieuse)
- Des évènements organisés par un agent du personnel communal en semaine uniquement

Le prêt ne pourra se faire que si la salle polyvalente est libre de toutes utilisations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et demande qu'une caution de 50€ soit demandée pour l'entretien.

2022-035**LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place un tarif pour un évènement familial organisé par un habitant de la Commune en semaine.

La location ne pourra se faire que si la salle polyvalente est libre de toutes utilisations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer la salle polyvalente 50 € pour un évènement familial organisé par un habitant de la Commune en semaine et demande qu'une caution de 150 € soit demandée pour l'entretien.

2022-036**TRAVAUX ÉLECTRIQUES DANS L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajouter et de créer des prises de courant dans l'accueil de loisirs et de remplacer l'horloge crépusculaire.

Mr le Maire propose le devis de l'entreprise VARENNE pour un montant de 770.00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le devis de l'entreprise VARENNE pour un montant de 770.00 euros.

2022-037

TRAVAUX DANS L'ÉCOLE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer des cylindres et une serrure sur les portails de l'école.

Mr le Maire propose le devis de l'entreprise EV CHARPENTE ET COUVERTURE pour un montant de 201.60 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le devis de l'entreprise EV CHARPENTE ET COUVERTURE pour un montant de 201.60 euros.

2022-038

BAIGNADES INTERDITES DANS LES MARES

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre un arrêté municipal afin d'interdire les baignades dans les mares communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à prendre un arrêté municipal afin d'interdire les baignades dans les mares communales et seront installés des panneaux d'interdiction : « baignade interdite ».

QUESTIONS DIVERSES

- SITS : Madame Sandrine RECOLARD donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion du SITS.